

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-1553

présenté par

Mme Besse, M. Dupont-Aignan, Mme Blin, M. Jean-Philippe Tanguy, Mme Frigout, M. Bentz,  
M. Beaurain, M. Falcon, Mme Blanc et M. Ballard

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	1 212 300 000	0
Protection maladie	0	1 212 300 000
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)	0	0
<b>TOTAUX</b>	1 212 300 000	1 212 300 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli après l'amendement 194 vise à transférer les 1 212 300 000 d'euros de l'action 02 « Aide médicale de l'Etat » du programme 183 « Protection maladie » vers l'action 14 « Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des maladie » du programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins », et plus spécifiquement concernant la prévention des maladies neurodégénératives et maladies liées au vieillissement.

Alors que l'enveloppe prévue en 2023 est seulement de 300 000 euros pour la prévention des maladies neurodégénératives et maladies liées au vieillissement, il convient non pas d'anticiper mais de réagir au vieillissement de la population. Rappelons qu'en 2025, il y aura 1 million de personnes âgées supplémentaires par rapport à novembre 2021, dont 100 000 personnes en très grande perte d'autonomie. Entre aujourd'hui et 2030, ce serait 2,6 millions de personnes âgées supplémentaires. Les maladies allant de pair avec la vieillesse, il convient d'œuvrer pour accompagner nos aînés